

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 598 Vœu relatif au renforcement des moyens dans les quartiers populaires du 20^{ème}.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que Paris intra-muros compte 16 bandes pour 16 quartiers et 300 adolescents qui s'affrontent notamment dans le nord-est de la capitale.

Considérant qu'en deux ans, huit jeunes hommes ont été tués à Paris dans des violences entre bandes rivales et qu'en 2017, une quarantaine de rixes ont eu lieu à Paris qui ont fait trois morts et une centaine de blessés ;

Considérant qu'à Paris et en petite couronne, les violences liées aux rixes ont baissé de 19 % entre 2016 et 2017.

Considérant que la Ville de Paris et sa maire Anne Hidalgo ont lancé des États généraux de prévention des rixes avec la police, la justice et le rectorat qui se sont tenus le 3 octobre 2018 ;

Considérant la mort dramatique d'un adolescent qui allait sur ses 18 ans lors d'une rixe entre les quartiers de Place des Fêtes (19^e) et des Fougères (20^e) dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 octobre ;

Considèrent que ce drame s'est produit dans le quartier Mortier – Le Vau, particulièrement touché par un manque de services publics, d'équipements et de commerces ;

Considérant que les réponses à donner sont structurelles, et qu'il faut en priorité lutter contre le chômage, les inégalités sociales, la ségrégation spatiale et les logiques discriminatoires ; à contrario des logiques uniquement répressives du gouvernement ;

Considérant que les solutions à apporter passent donc par la présence renforcée de services public de prévention, de police et de justice mais également des services d'intérêt collectif sociaux, culturels, éducatifs, sportifs ou de loisirs, de manière à répondre aux déséquilibres des territoires ;

Considérant la baisse des crédits politique de la ville et les nombreuses suppressions d'emplois aidés en 2017 qui ont lourdement affectés les structures associatives du 20^e et donc leurs actions notamment en faveur de la jeunesse ;

Considérant que les bibliothèques du 20^e mènent de nombreuses actions sociales et solidaires et notamment pour l'accompagnement à la scolarité et l'ouverture culturelle à destination des enfants et adolescents des quartiers populaires.

Considérant que la crèche municipale 14 rue Noisy-le-sec, qui subit de lourdes nuisances du fait de sa situation à proximité du périphérique, va être relocalisée dans le bâtiment en construction rue de la Justice ;

Considérant que cette parcelle appartenant à la ville de Paris possède une constructibilité de près de 6000 mètres carrés, et pourrait tout à fait intégrer un équipement public structurant comme une bibliothèque, dans le cadre d'une programmation mixte ;

Considérant que la création d'un tel équipement public pourrait faire du quartier Fougères un quartier de destination, et contribuer très fortement à son désenclavement ;

Considérant que la bibliothèque située boulevard Mortier est un équipement de très petite taille et très peu efficace et fonctionnel ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet, et des élu-e-s du Groupe communiste-front de gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que l'implantation d'un équipement public culturel dans le quartier Fougères soit étudiée.
- Que les moyens alloués à l'école, aux dispositifs péri scolaire et aux dispositifs favorisant la mixité sociale soient renforcés ;
- Que des moyens humains et financiers supplémentaires soient apportés aux structures jeunesse, aux clubs de prévention et aux acteurs de terrain ;
- Que de nouveaux postes de policiers de proximité soit créés.